

Maryse FAGOT

AMENAGEMENT DES TERRITOIRES NO 5

FRAPP

P18

Vous avez opté pour une pause de ce dispositif durant l'Année 2012 !

Etait ce bien nécessaire ?

Les analyses des taux de réalisation, les rencontres avec les territoires n'auraient elles pas se faire en parallèle ? Analyses et rencontres dont nous partageons la nécessité !

L'attractivité des territoires que vous prônez n'est elle pas tout simplement impactée par cette mesure ?

Certains Objectifs de Développement sur du moyen ou long terme risquent de subir des retards dommageables. Effectivement, le FRAPP, ça n'est pas 100 % de non réalisé, de non transformé, le FRAPP c'est aussi 52 % de réalisé en cette fin d'année !

N'avez-vous pas trouvé là une économie substantielle au détriment des territoires ?

Vos critères d'exigibilité ne sont ils pas trop contraignants dans un contexte économique en perpétuel mouvement ?

Je souhaite que vous confirmiez la volonté de la Région Picardie de poursuivre cette politique avec les territoires, à moins qu'il ne s'agisse là d'anticiper par un contrepied des réformes à venir, par une coupe supplémentaire fin 2012..... avec effet rétroactif au 01/01/2011 !